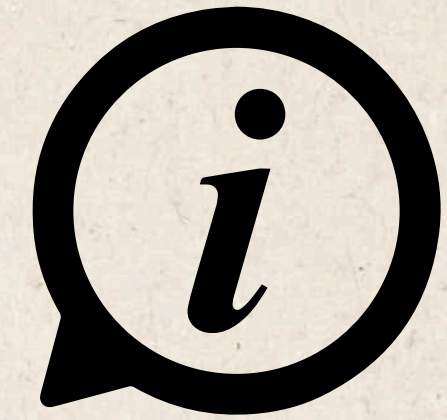


# SÉANCE D'INFORMATION

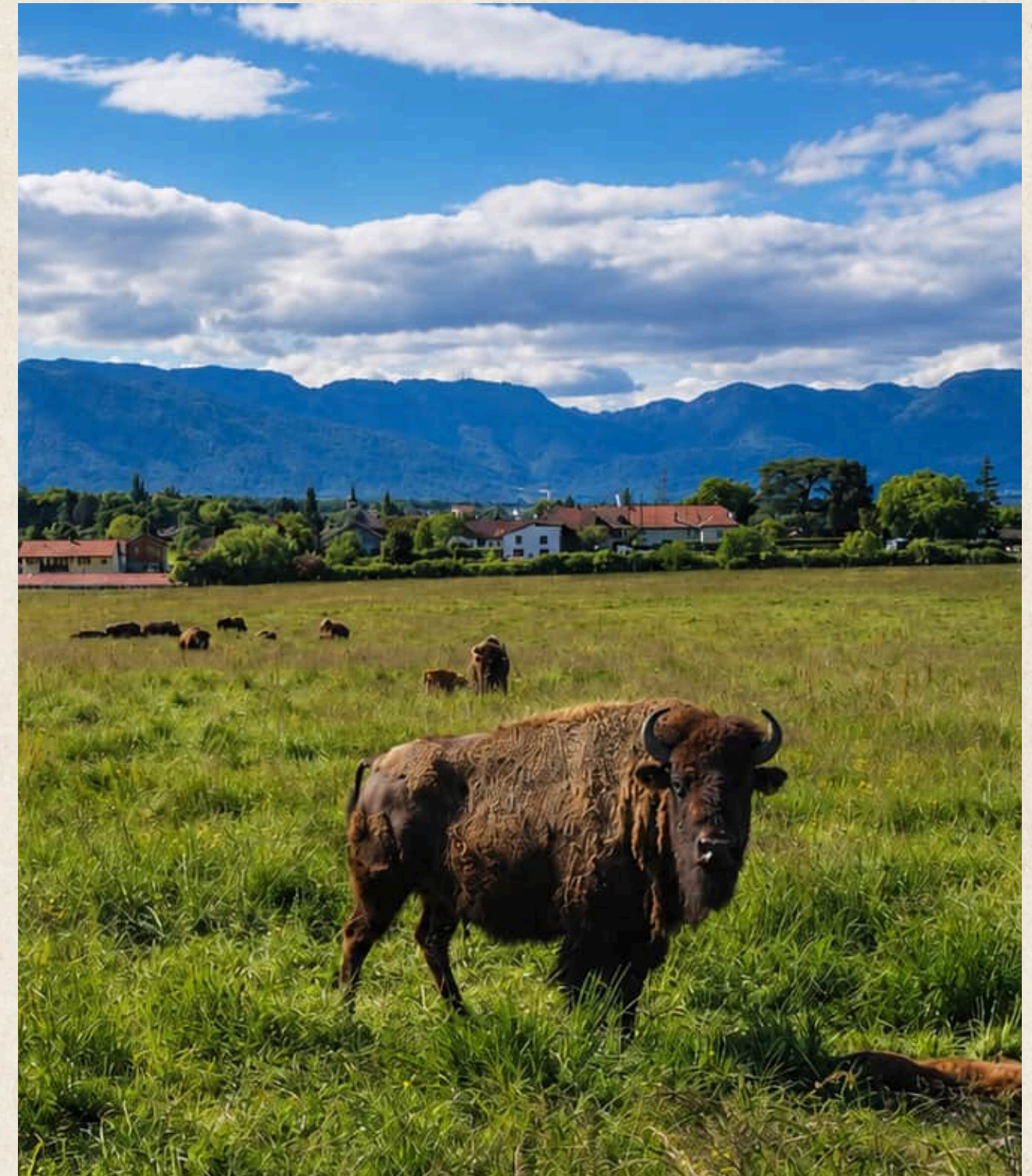


21 MAI 2026

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES  
INTERETS DE COLLEX-BOSSY ET SES  
ENVIRONS

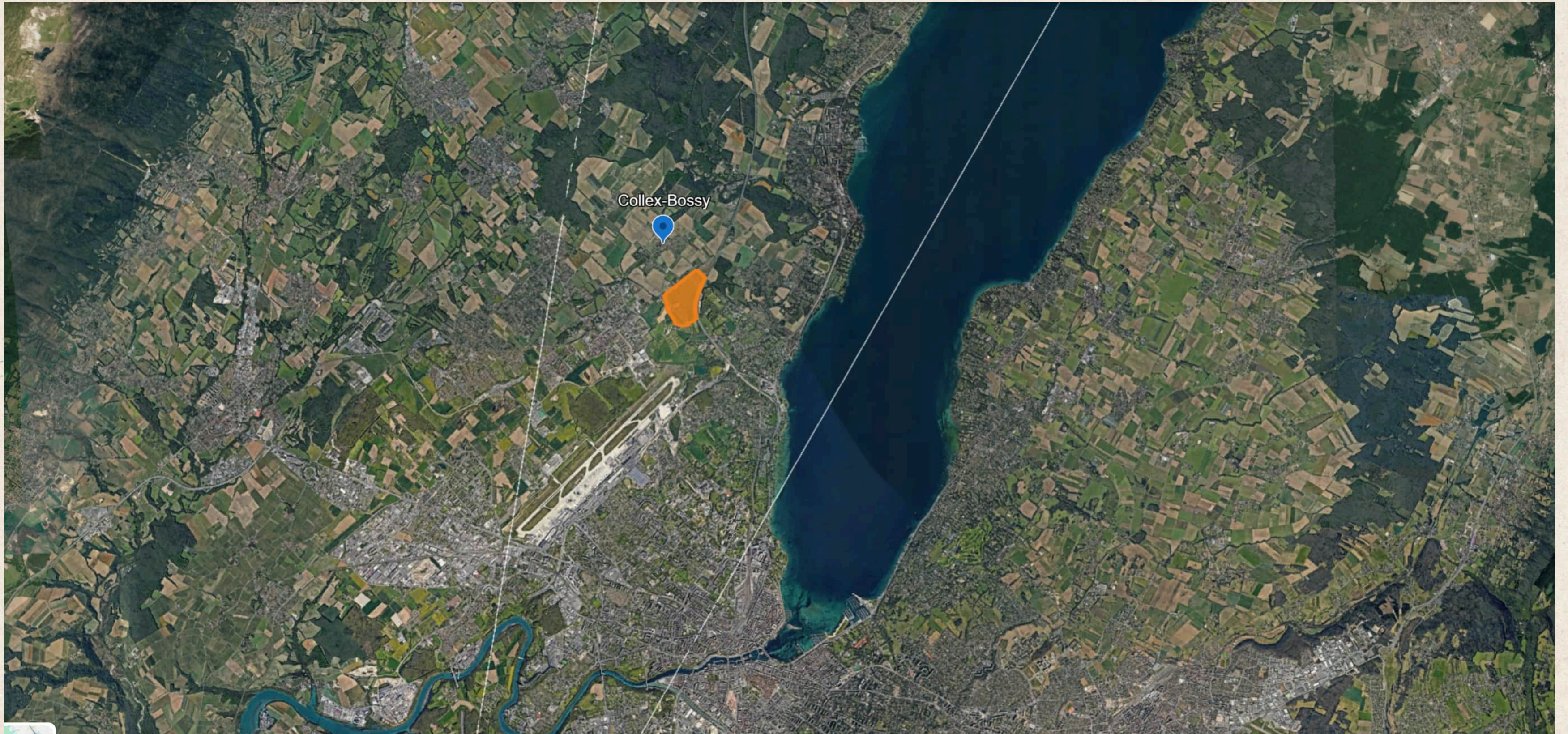
ASICB&E

- 1** Le projet de décharge
- 2** Les décharges de type A
- 3** Quelques mots sur l'ASICB&E
- 4** L'évolution du projet
- 5** Qu'en pensent les communes les plus proches ?
- 6** Initiative populaire cantonale
- 7** Décharge de type D (décharge bioactive)
- 8** Où en sommes-nous aujourd'hui ?
- 9** Actions à venir
- 10** Questions / Réponses



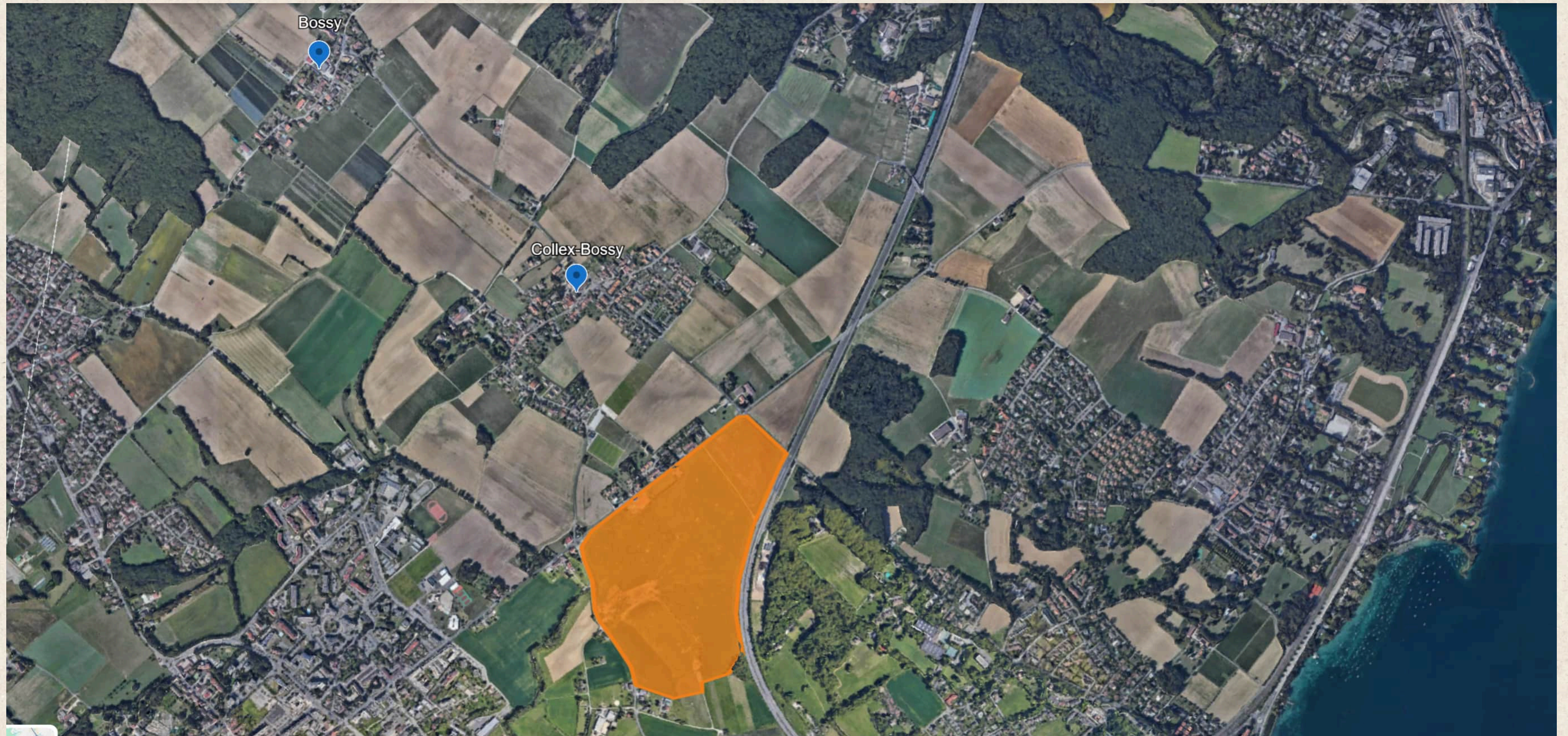
# 1 Le projet de décharge

---



# 1 Le projet de décharge

---



# 1 Le projet de décharge

---



# 1 Le projet de décharge

---



**Simulation visuelle du projet de décharge de matériaux d'excavation  
Illustration réalisée pour aider à comprendre l'ampleur du projet**

## 2 Les décharges de type A

### Qu'est-ce qu'une décharge de type A ?

#### Ce que c'est :



**Décharge pour matériaux d'excavation non pollués**  
(terre, gravats, matériaux minéraux)



Réglémentée par l'**Ordonnance fédérale sur les déchets (OLED)**



**Stockage autorisé**  
sous conditions strictes

#### Ce que cela implique :



**Volumes très importants à stocker**



**Trafic de poids lourds**  
important et régulier



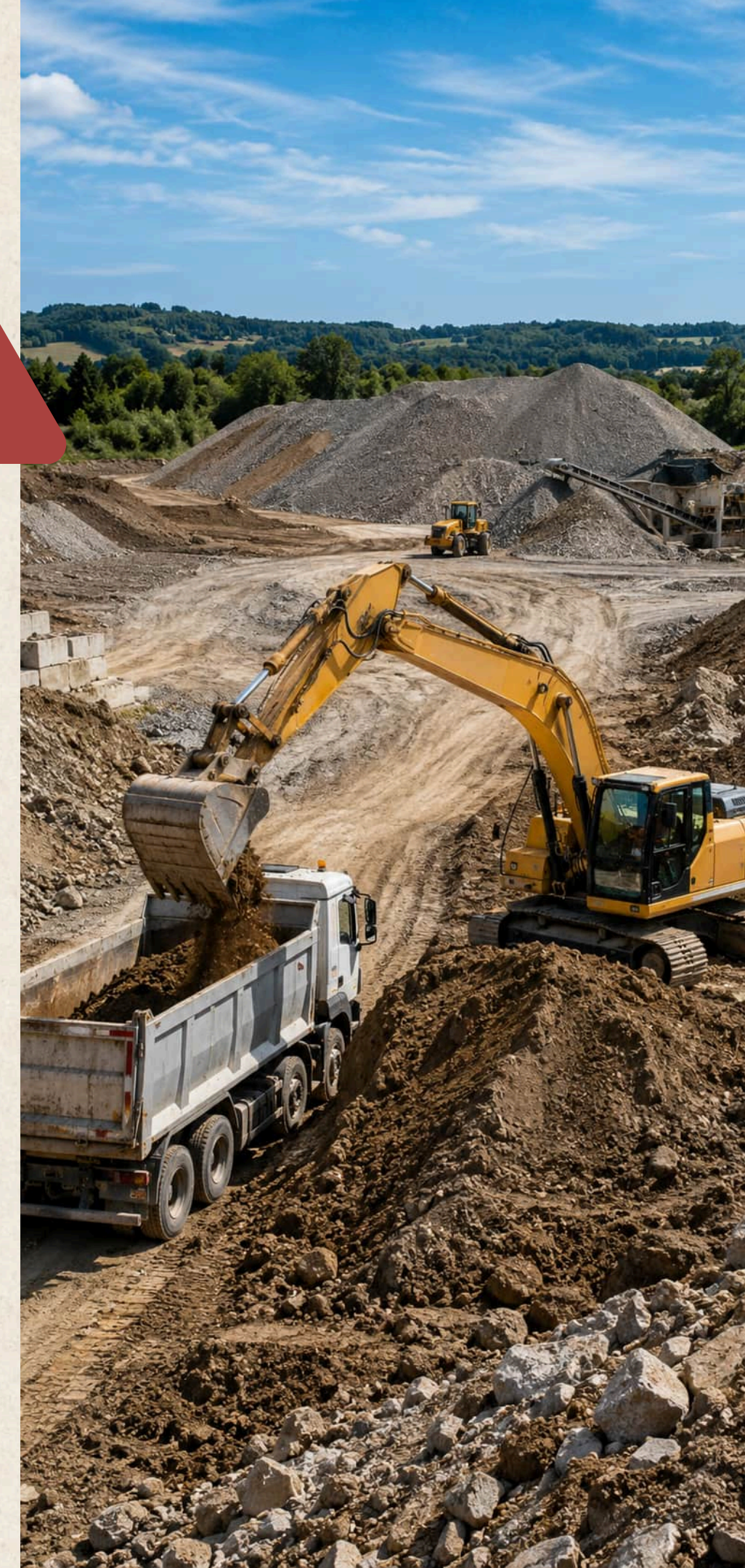
Exploitation sur de **nombreuses années**



**Nuisances importantes**  
(bruit, poussières, trafic)



Une décharge de type A impacte **directement la santé, la qualité de vie et le quotidien** des riverains.



## 2 Les décharges de type A

### Impacts sur notre santé ...

#### BRUIT



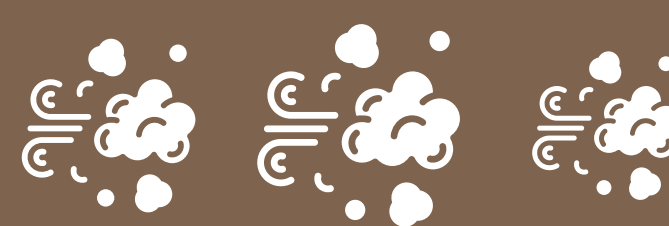
**Travaux, engins et circulation de poids lourds pendant de nombreuses années.**

#### TRAFIC



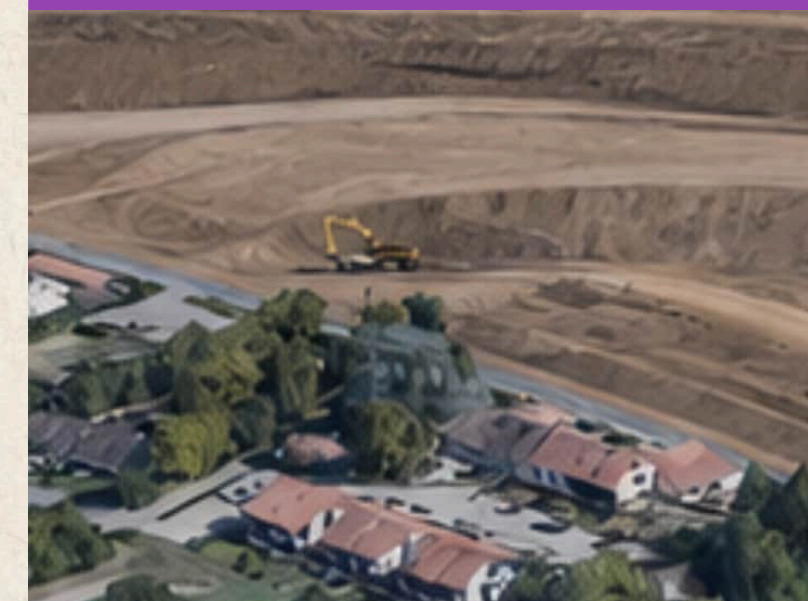
**Augmentation importante du trafic de camions. Circulation continue, saturation routière et risques accrus pour la sécurité.**

#### POUSSIÈRES



**Poussières, particules fines et matériaux déplacés constamment. Impacts directs sur la santé et la qualité de l'air.**

#### QUALITÉ DE VIE



**Modification durable du paysage et du cadre de vie. Impacts sur le quotidien et sur la valeur des biens immobiliers.**

### 3 Quelques mots sur L'ASICB&E



Association citoyenne **créée en février 2019** suite à **l'alerte donnée par un habitant de Bellevue.**

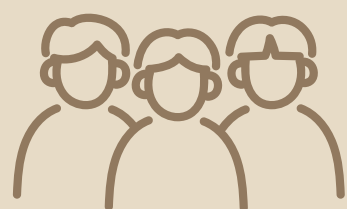
Document de référence : **Plan Directeur des décharges de type A**

#### Notre rôle



##### **INFORMER**

Informier et alerter les habitants et la commune sur l'évolution des projets.



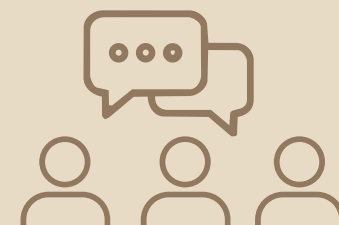
##### **REPRÉSENTER**

Défendre les intérêts des riverains auprès des autorités.



##### **AGIR**

Oppositions, analyses, initiatives et actions concrètes.



##### **MOBILISER**

Informier, dialoguer et rassembler les habitants.

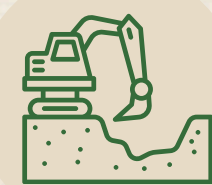


Une mobilisation citoyenne constructive et indépendante, au service de **la santé, du cadre de vie et des générations futures.**



### 3 Historique et principales actions

Une mobilisation active depuis plusieurs années



**2015**

**Le GESDEC a lancé la mise à l'enquête publique** du plan directeur des décharges de type A pour matériaux d'excavation non pollués.



**24 janv. 2019**

**Première pétition citoyenne**

Lancement d'une pétition contre le projet de décharge. 1'025 signatures déposées au Grand Conseil le 25 fév. 2019.



**20 juin 2019**

**Séance publique**

Constat d'écarts et d'incohérences entre le projet présenté et le Plan directeur. Débat marqué entre ASICB&E, autorités et porteurs du projet.



**22 nov. 2019**

**Vote du Grand Conseil**

Par 72 voix sur 90, la pétition est renvoyée au Conseil d'État.



**2017**

**Adoption du Plan Directeur par le Conseil d'État**



**12 fév. 2019**

**Création de l'ASICB&E**

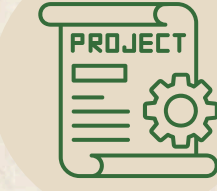
Suite à l'alerte d'un citoyen et à la découverte du Plan directeur pour les décharges.



**Oct. 2019**

**Réponse à la Commission des pétitions**

Rectification des éléments transmis par les porteurs du projet. Réponse adressée au Grand Conseil.



**10 déc. 2019**

**Enquête publique lancée malgré tout**

Ouverture de l'enquête publique. Délai jusqu'au 27 janvier 2020 pour déposer les oppositions.



Une mobilisation citoyenne continue **face à un projet maintenu malgré de nombreuses incohérences et oppositions.**

### 3 Historique et principales actions

Une mobilisation active depuis plusieurs années



Une mobilisation citoyenne continue **face à un projet maintenu malgré de nombreuses incohérences et oppositions.**

# 3 Ce que la presse en dit ...

28.04.2019

Un mégaprojet de décharge menace le poumon de Genève

sur 28 AVRIL 2019 in ÉCONOMIE, MILIEU, SANTÉ, URBANISME, VIDÉOS - CHRISTIAN CAMICHE COMMENTAIRES FERMÉS

Un mégaprojet de décharge m

3:58 / 6:48

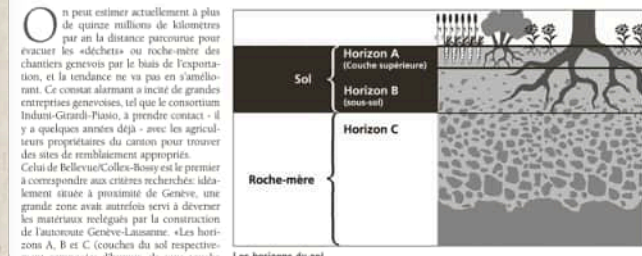
03.06.2019

## Le consortium Induni-Girardi-Piasio veille sur l'environnement

Il y a urgence: l'autorité cantonale est contrainte d'autoriser en masse les exportations de matériaux excavés lors des chantiers de construction. L'Etat de Genève, conjointement avec les propriétaires et le consortium, a l'intention d'autoriser la réalisation d'une déverse à remblai, soit une décharge de matériaux d'excavation non pollués, sur les communes de Bellevue et de Collex-Bossy. Bien que les riverains soient inquiets, toute la rigueur de contrôle nécessaire a été apportée au projet. En plus de décongestionner la filière d'évacuation, on créera là une zone de biodiversité.



Retrouver l'équilibre du sol, pour qu'il redevienne productif.



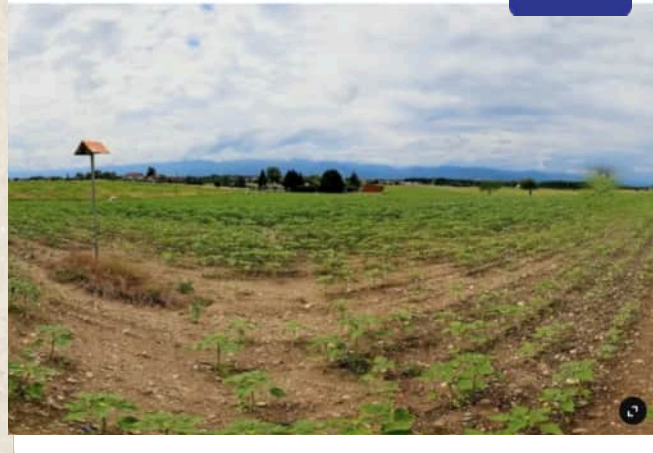
22.06.2019

## Deux communes déclarent la guerre à une décharge

Jeudi soir, les habitants et les autorités de Collex-Bossy et Bellevue ont violemment critiqué le Canton et le consortium porteur d'un gigantesque projet de stockage.

Xavier Lafargue

Publié: 22.06.2019, 08h26



07.2019

## Décharge à Collex-Bossy et Bellevue : qui croire ?

### Décharge à Collex-Bossy et Bellevue : qui croire ?



**La bataille des chiffres et des promesses**

Le gros du problème est là : pour le GESDEC le service genevois de géologie, sols et déchets, rattaché au Département cantonal du Territoire, les quantités de déchets et la durée de projet telles qu'exprimées dans le plan directeur cantonal de 2016 (2 millions de mètres cubes sur 5 ans) s'ont « pas de valeur contractuelle », selon le directeur dudit GESDEC, Jacques Marelli.

Pour problème : Collex-Bossy et Bellevue ont, en tandem, posé début 2016 une résolution à l'approuver ce projet que dans cette dernière limite de 5 ans et 2 millions ; ainsi qu'à la condition que le GESDEC abandonne

possible de considérer un projet d'une ampleur inférieure aux nouvelles modalités présentées, il doit répondre aux priorités cantonales. Concernant un abandon de la décharge de type D, M. Marelli a fait savoir que « dans ce projet on passe pas par là du fait que les sites peuvent accueillir des matières se font rare dans le canton. Pas de problème, donc. Les communes concernées, par les voix de messieurs Mehus (maire Collex-Bossy) et Fabbi (conseiller administratif PLR, Bellevue), ont fait savoir leur grande surprise face à ces nouvelles dimensions. Le projet de décharge devra retourner dans les commissions ad hoc de leurs communes — qui se sont promises de traiter de ce sujet dans la même pièce

et 24 ans plus tard, celle-ci engager commande à l'écarter le conseiller administratif. La question est implicitement posée pourquoi exister aujourd'hui un canton qui les a ignorés hier et avant-hier ?

« Je ne suis pas médecin, mais... »

Le consortium privé, lui, a soutenu que la pollution du bruit et de l'air causée par les travaux seraient quasiment négligeables. L'un de ses représentants a toutefois concédé qu'« avec pas médicos ». Une précision honnête, mais qui n'aide pas à faire confiance en ce qu'il avance.

Ulric Birk, vice-présidente de l'association pour la sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et

22.03.2021

## Bellevue n'est pas une décharge!

Courrier des lecteurs

Publié: 22.03.2021, 07h12



Collex-Bossy, 18 mars

Sur la dernière parcelle verte de Bellevue, l'Etat négocie entre autres pour l'ouverture d'une monstrueuse décharge de matériaux inertes d'excavation

05.2021

## Gigantesque décharge à Bellevue

### Gigantesque décharge à Bellevue

L'Etat de Genève prévoit de transformer la commune de Bellevue en une gigantesque décharge de matériaux d'excavation provenant de tous les chantiers du canton.

Cette décharge sera située sur le haut de Bellevue. Elle était également initialement prévue sur la commune de Collex-Bossy, mais elle a finalement été déclinée, car le canton de Collex-Bossy ne souhaite pas accueillir une telle décharge. Elle viendrait s'ajouter au déjà nombreuses nuisances existantes que les habitants subissent actuellement.

La commune de Bellevue s'apprête à céder la route communale de Colovrex, sous prétexte du montant des travaux qu'elle ne pourrait assumer pour la mettre aux normes et la consolider en vue d'un tel trafic de camions. Car cette route est la clé de faisabilité de la décharge. Mais peut-être que la municipalité a aussi un autre projet à long terme, non révélé, et qu'elle profite de ce chantier pour l'atteindre. Malgré les dires de la mairie, cette route n'est pas seulement utilisée par les collégiens, mais aussi par des personnes qui travaillent sur Bellevue. Et avec l'ouverture de la Banque sur le domaine du Champ du Château, ce seront au minimum 2'500 personnes supplémentaires qui accèderont et se déplaceront quotidiennement sur son territoire.

Ces travaux modifieront aussi totalement le paysage : la hauteur de la décharge s'élèvera de 12 mètres au-dessus du bois d'Avault et surplombera les quartiers de Valavran et de la Roselière. De plus, le chantier générera de grandes quantités de poussières contenant de la silice, très nocive pour la santé et pour le système pulmonaire. Rien n'empêchera, à l'image du sable du désert, de toucher la plupart des communes environnantes. L'air - la

14.10.2021

## Énorme décharge à Bellevue

Courrier des lecteurs

Publié: 14.10.2021, 09h14



PIERRE ABERNOUR

Bellevue, 11 octobre

Sous la pression des associations, les communes de Bellevue et Collex ont finalement réagi à la modification du projet de décharge sur le terrain dit

11.03.2022

## Bellevue est prête à accueillir une énorme décharge

Le projet, revu à la baisse par le Canton, a été accepté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Xavier Lafargue

Publié: 11.03.2022, 09h30



La future décharge de type A, revue à la baisse, est prévue sur le terrain dit «des bléons», sur la commune de Bellevue.

28.03.2022

## Communiqué de l'ASICB&E concernant la décharge de type A qui prendrait place sur la commune de Bellevue



Le Club des Abonnés est l'espace de libre expression des abonnés de Téléversoix. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.

Un canton qui ne respecte pas son propre Plan Directeur est une porte ouverte à tous les abus. Ce projet de décharge en est un bel exemple. On passe d'un volume d'un million de m3 à celui de deux millions de m3, sans parler de la distance aux habitations qui devrait être au minimum de 300m

12.2022

## Pourquoi faut-il encore s'opposer au projet de décharge de matériaux d'excavation ...



Courriers de lectrices et de lecteurs

**Pourquoi faut-il encore s'opposer au projet de décharge de matériaux d'excavation prévu sur la commune de Bellevue, bordant l'autostrade, au niveau de la route des Fayards et la route de Vireloup ?**

Principales raisons: 1. L'Etat de Genève prévoit de transformer la commune de Bellevue en une gigantesque décharge de matériaux d'excavation provenant de tous les chantiers du canton. 2. Cette décharge sera située sur le haut de Bellevue. Elle était également initialement prévue sur la commune de Collex-Bossy, mais elle a finalement été déclinée, car le canton de Collex-Bossy ne souhaite pas accueillir une telle décharge. Elle viendrait s'ajouter au déjà nombreuses nuisances existantes que les habitants subissent actuellement. 3. La commune de Bellevue s'apprête à céder la route communale de Colovrex, sous prétexte du montant des travaux qu'elle ne pourrait assumer pour la mettre aux normes et la consolider en vue d'un tel trafic de camions. Car cette route est la clé de faisabilité de la décharge. Mais peut-être que la municipalité a aussi un autre projet à long terme, non révélé, et qu'elle profite de ce chantier pour l'atteindre. Malgré les dires de la mairie, cette route n'est pas seulement utilisée par les collégiens, mais aussi par des personnes qui travaillent sur Bellevue. Et avec l'ouverture de la Banque sur le domaine du Champ du Château, ce seront au minimum 2'500 personnes supplémentaires qui accèderont et se déplaceront quotidiennement sur son territoire. 4. Ces travaux modifieront aussi totalement le paysage : la hauteur de la décharge s'élèvera de 12 mètres au-dessus du bois d'Avault et surplombera les quartiers de Valavran et de la Roselière. De plus, le chantier générera de grandes quantités de poussières contenant de la silice, très nocive pour la santé et pour le système pulmonaire. Rien n'empêchera, à l'image du sable du désert, de toucher la plupart des communes environnantes. L'air - la

## 4 L'évolution du projet

### Où et quoi ?



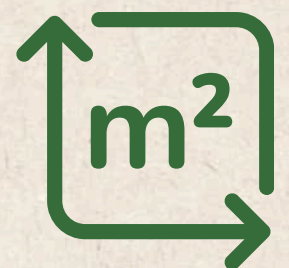
Décharge pour matériaux d'excavation non pollués (**type A**)



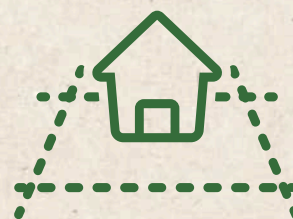
Situé à proximité immédiate des communes de **Collex-Bossy et Bellevue**



Volume concerné : environ **2 millions de m<sup>3</sup>**  
*Plus de 800 piscines olympiques de matériaux d'excavation, soit 166'000 trajets de camions.*



Surface totale : environ **42 ha**  
*Une emprise comparable à près de 60 terrains de football.*



À proximité immédiate des **zones habitées**



## 4 L'évolution du projet

### Un projet toujours plus déséquilibré malgré les oppositions

#### AVANT

projet initial

**2 sites GN-1 et GN-2 ~70 ha**  
sur les communes de Collex et Bellevue

~ **1,95 million de m<sup>3</sup>**  
selon le Plan Directeur des  
décharges type A

**5 ans maximum**  
selon les conditions fixées par les  
communes

Conditions communales strictes  
face à **des impacts déjà jugés  
importants**



sites



volume



durée



impacts

#### AUJOURD'HUI

projet revu

**1 seul site GN-2 ~42 ha**  
Bellevue Crest-d'El / Les Biolays

~ **2 millions de m<sup>3</sup>**  
projet révisé qui a obtenu le soutien  
de la commune de Bellevue

**8 à 9 ans annoncés**  
aucune garantie sur la durée réelle,  
qui pourrait dépasser 15 ans

**Impacts largement augmentés**  
conditions demandées non respectées



L'évolution du projet entraîne une **augmentation directe des impacts** pour les riverains.



## 4 L'évolution du projet

### Pourquoi rester mobilisés ?



#### UN PROJET TOUJOURS PLUS DÉSÉQUILIBRÉ

Qui continue d'avancer malgré les oppositions, sans réel dialogue avec les riverains.



#### DES IMPACTS QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LES RIVERAINS

Trafic, bruit, poussières à proximité immédiate des habitations.



#### DES QUESTIONS QUI RESTENT SANS RÉPONSE

Durée réelle du chantier, dérogations possibles, impacts cumulatifs sur un secteur déjà fortement sollicité.



#### ENSEMBLE, NOUS AVONS DÉJÀ FREINÉ L'AVANCEMENT

Oppositions, pétitions et actions citoyennes ont permis d'alerter les autorités et d'ouvrir le débat public.



Sans mobilisation citoyenne, ce projet continuera d'évoluer **au détriment des habitants.**



## 5 Qu'en pensent les communes les plus proches ?




### Ferney-Voltaire et Collex-Bossy s'opposent unanimement et fermement au projet de décharge de type A revu à la hausse.

Le projet, désormais estimé à **près de 2 millions de m<sup>3</sup>**, est jugé disproportionné et incompatible avec la proximité des habitations, des espaces naturels et du cadre de vie des riverains.

#### FERNEY-VOLTAIRE

Motion d'opposition adoptée à l'unanimité

 **17.09.2025**

Demande d'études d'impact indépendantes, publiques et exhaustives.

#### COLLEX-BOSSY

Préavis négatif à l'unanimité

 **11.11.2025**

**13 votes contre**  
0 pour - 0 abstention

### LES RAISONS DE CETTE OPPOSITION



#### Santé publique et qualité de vie

- Risques liés aux poussières fines, particules et bruit.
- Demande d'études approfondies sur les impacts sanitaires pour les riverains et les sportifs.



#### Protection du territoire et de l'environnement

- Site situé en zone agricole, corridor biologique et espaces naturels protégés.
- Proximité immédiate d'une rivière et du CERN jugée préoccupante.



#### Trafic et nuisances

- Refus du transit des poids lourds dans le village de Crest-d'El.
- Demande de contrôles stricts des accès au site.



#### Projet jugé disproportionné

- Le volume potentiel du site passe de 1 million à près de 2 millions de m<sup>3</sup>.
- La commune estime que cela prolongera fortement la durée d'exploitation.



#### Manque de prise en compte des habitants

- La commune regrette que les impacts sanitaires et humains ne soient pas intégrés comme critères majeurs dans la planification cantonale.



Vous pouvez consulter la résolution complète de Collex-Bossy ainsi que la motion de Ferney-Voltaire. **Elles détaillent l'ensemble des arguments et des analyses ayant conduit à ces décisions.**



## 6 Initiative populaire cantonale

« Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique »

### DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

- Initiative: texte, nos arguments
- Historique & fondement de notre initiative
- Questions



# 6 Initiative populaire cantonale

---

## Texte de l'initiative

Modifications La loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA) (L 3 10), du 28 octobre 1999, est modifiée comme suit :

Art. 3C Mesures de protection (nouveau):

L'ensemble des activités découlant des types d'exploitations et de décharges visés par la présente loi est considéré comme pouvant **porter atteinte à la santé publique**. La distance minimale séparant les zones d'exploitations des zones d'habitations est fixée de manière à préserver **la santé** des personnes touchées et à **limiter les nuisances**.

~~Dans tous les cas, cette distance n'est pas inférieure à 300 mètres.~~

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur dans les plus brefs délais dès sa promulgation.

Art. 3 Disposition transitoire

Dès son entrée en vigueur, la modification de la présente loi est directement applicable aux procédures en cours.

## 6 Initiative populaire cantonale

---

### Décision du Tribunal Fédéral



#### *Ce qui a été invalidé:*

la seule troisième phrase de l'art. 3C, à savoir la fixation d'une distance fixe de 300 mètres, applicable indistinctement sur tout le territoire cantonal, sans possibilité de pesée des intérêts au cas par cas.



#### *Ce qui a été validé:*

l'ensemble du texte restant de l'IN 197, soit les deux premières phrases de l'art. 3C, l'art 1 (clause de modification), l'art. 2 (entrée en vigueur) et l'art. 3 (disposition transitoire).

Ces dispositions n'ont fait l'objet d'aucune contestation quant à leur conformité au droit supérieur.

## 6 Initiative populaire cantonale

---

### Décision du Tribunal fédéral – 4 enseignements

#### **1<sup>er</sup> enseignement :**

la **compétence cantonale** d'édicter des dispositions concernant la limitation des émissions est expressément reconnue.

#### **2<sup>ème</sup> enseignement :**

la possibilité d'imposer une distance minimale relève du **principe de prévention**.

#### **3<sup>ème</sup> enseignement :**

une norme cantonale de principe visant à **préserver les zones habitées** est conforme au droit fédéral.

#### **4<sup>ème</sup> enseignement :**

Le tribunal fédéral confirme que l'initiative a pour but de préserver la **santé publique** des habitants vivant à proximité et reconnaît **les nuisances importantes générées en matière de bruit et de pollution de l'air** par ce type d'exploitation.

## 6 Initiative populaire cantonale

---

### Notre Genève est déjà bien chargée..

- Superficie du canton : 282 km<sup>2</sup> avec le lac, 246 km<sup>2</sup> sans le lac
- Croissance de la population 1,2% an: environ 530'000 personnes en 2024
- Circulation frontalière : Environ 660 000 déplacements quotidiens sont constatés aux frontières cantonales (pendulaires) – 110km de frontière entre Vaud et France.
- Aéroport international
- Organisations internationales
- Canton le plus dense de Suisse (après Bâle –Ville), avec 1800 hab. /km<sup>2</sup>
- 40% de la population est étrangère – Pas le droit de vote au niveau cantonal

## **6 Initiative populaire cantonale**

---

### **Historique & fondements de l'initiative**

#### **Depuis 2019 : un engagement constant**

- **Commentaires détaillés sur la première étude d'impact**
- **Interventions dans la presse**
- **Observations et demandes de prises de position auprès du Grand Conseil**
- **Présentations communes et échanges avec la population**
- **...**

## 7 Décharge de type D (décharge bioactive)

### Le site dit « 13 – Forêt Collex-Bossy » figure en tête de classement

**Source:** Comparaison des secteurs potentiels et sélection des plus adaptés pour l'implantation d'un nouveau site de stockage des mâchefers dans le canton de Genève (2017)



#### UN PROJET TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Selon l'étude mandatée par le Canton, le site n°13 reste l'un des secteurs jugés les plus adaptés pour accueillir une décharge de mâchefers de type D à Genève.



#### PRÉAVIS NÉGATIF DE LA COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

Lors de la consultation du Plan directeur cantonal 2030 (4ème révision), la Commune de Collex-Bossy a rendu un préavis négatif à l'inscription de ce site comme secteur potentiel pour une décharge de type D.

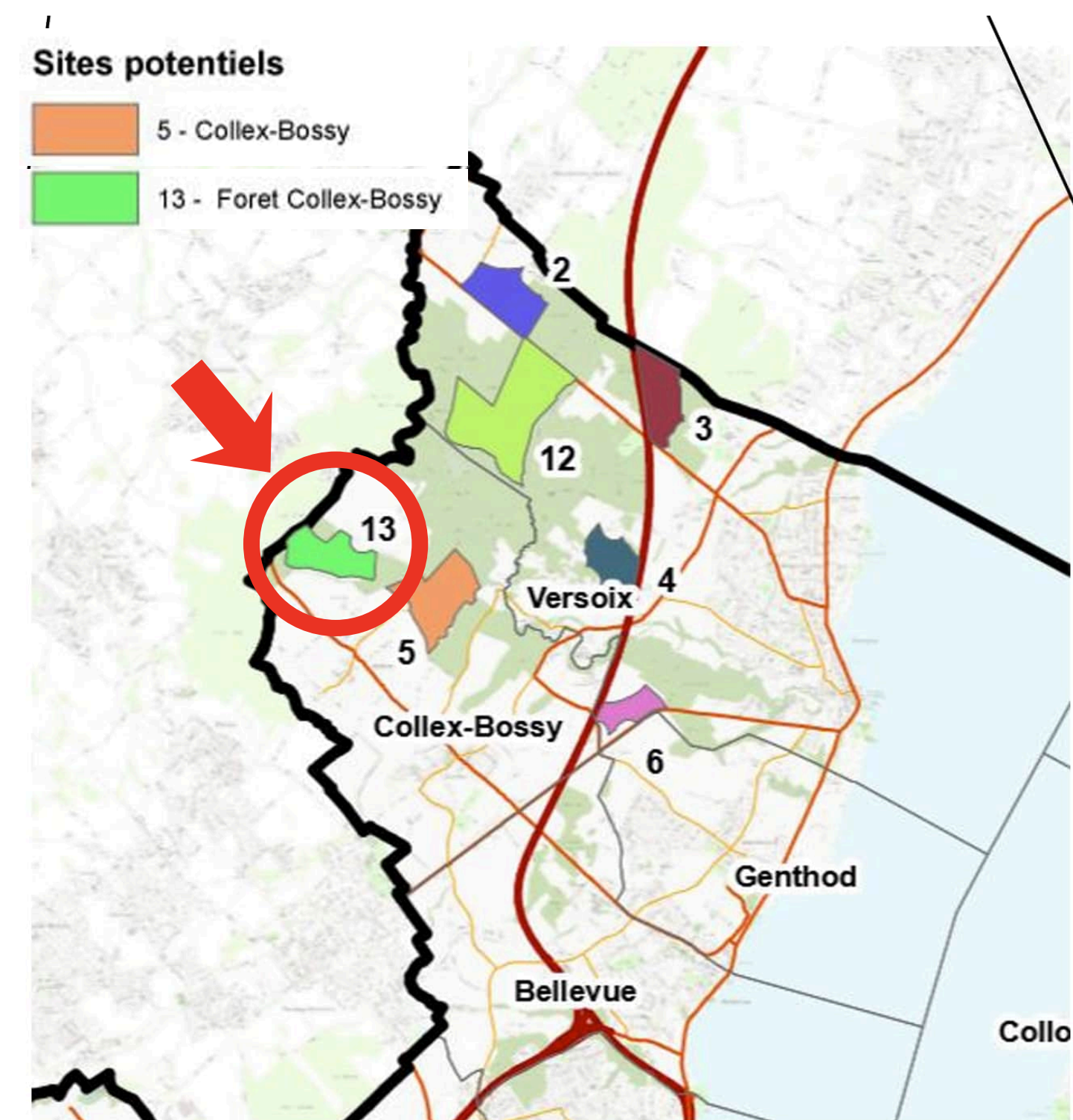


**La Commune s'oppose à l'inscription du site « 13 – Forêt Collex-Bossy » comme secteur d'accueil potentiel pour une décharge de mâchefers de type D dans le Plan directeur cantonal 2030.**

*Extrait de la Résolution n°2-2025 du Conseil municipal de Collex-Bossy relative à la révision du PDCant 2030 (4ème révision).*



#### Carte extraite du rapport



Zoom secteur Versoix

# 7 Décharge de type D (décharge bioactive) : Qu'est-ce que c'est ?

Les mâchefers sont les résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers dans les usines de valorisation énergétique.

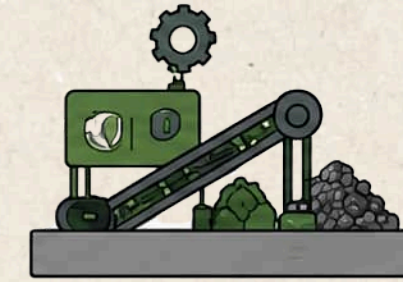
Exemple: Usine d'incinération Des Cheneviers



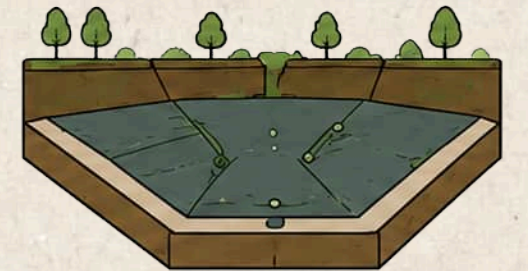
Incinération des déchets ménagers dans une UVE



Production de mâchefers (environ 20 à 25 % du poids initial des déchets)



Traitement et maturation (criblage, tri, analyses) pour stabiliser la composition



Stockage en décharge contrôlée bioactive (type D) avec installation étanche et suivi environnemental



**Les mâchefers ne sont pas des déchets inertes.** Ils peuvent contenir des substances potentiellement polluantes : métaux lourds ; sels; composés organiques: particules fines. Leur comportement à long terme dépend des conditions de stockage et du suivi environnemental.

## POINTS DE VIGILANCE



### Trafic et nuisances

Trafic important de poids lourds durant plusieurs années (camions, bruit, poussières, sécurité routière).



### Santé et qualité de l'air

Émissions possibles de poussières et particules fines pouvant affecter les riverains, notamment les personnes sensibles



### Sol et eaux

Risques de pollution des sols et des eaux souterraines nécessitant un suivi environnemental à long terme



### Paysage et cadre de vie

Impacts possibles sur le paysage, la biodiversité, la qualité de vie et l'attractivité du territoire



L'implantation d'une décharge de type D constitue un projet à impacts durables nécessitant vigilance, transparence et principe de précaution.

## 8 Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La situation actuelle **appelle à poursuivre notre vigilance** et notre mobilisation.



**DE  
NOMBREUSES  
INCERTITUDES**

Durée réelle, volumes, conditions d'exploitation, suivi et contrôles : beaucoup de points restent flous...



**NOTRE  
MOBILISATION  
RESTE  
ESSENTIELLE**

Seul un engagement citoyen fort et continu peut faire entendre notre voix et défendre notre cadre de vie.



Restons **unis, informés** et **déterminés** : l'avenir de notre territoire se joue **maintenant**.



## 9 Actions à venir

**Ensemble, continuons à agir pour défendre notre cadre de vie, notre santé et l'avenir de notre territoire.**



### **INFORMER ET SENSIBILISER**

Poursuivre l'information auprès des habitants et diffuser des données claires et vérifiées.



### **MOBILISER ET RASSEMBLER**

Renforcer notre mobilisation citoyenne, élargir notre réseau de soutiens et encourager la participation de chacun.



### **SUIVRE ET ANALYSER**

Suivre attentivement les procédures, analyser les documents et réagir à chaque étape clé.



### **AGIR ET FAIRE VALOIR NOS DROITS**

Déposer des oppositions, recours ou observations lorsque nécessaire et défendre nos intérêts collectifs.



### **DIALOGUER ET PROPOSER**

Promouvoir des solutions alternatives plus respectueuses des habitants, de l'environnement et du territoire.



**Restons unis, actifs et déterminés : c'est ensemble que nous ferons entendre notre voix et protégerons notre cadre de vie !**



# 10 Questions / réponses

---

